

Service de santé au travail  - VICTOIRE 85 Rue De La Victoire 75009 PARIS Tel : 0142811329	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	Entreprise NEXTON CONSULTING (41015) Médecin référent : Dr PERIN Anne Marie
---	--	--

Salarié(e) Nom : CHACHIL Date de naissance : 29/10/1979	Prénom : Jamal
--	----------------

Poste de travail Développeur . Net
Ou emploi(s) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires...)

Date de la visite Date : 10 juin 2021 Heure d'arrivée : 16h52 Heure de départ : 17h08

Type de visite* ☒ Visite d'information et de prévention ☒ initiale (art. R. 4624-10) ☐ périodique (art. R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art. R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art. R. 4624-34) ☐ Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) <i>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</i>
--

Attestation établie par ☐ Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. ☐ le collaborateur médecin ☐ l'interne en médecine du travail ☒ l'infirmier

Prochaine visite: A revoir au plus tard le : 09/06/2026 ☐ par le médecin du travail ☒ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail



Le 10 juin 2021
Mme PIZZANELLI Claire
Infirmière en santé au travail

☐ Attestation de suivi accompagné(e) d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur.